

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00156

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Administration Générale
Tel : 04.66.56.42.76
Réf : CR/PC/CB/IV/2025

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gérard PALMIER, conseiller municipal, dans le domaine des associations et dans le domaine de la commission de sécurité, commission accessibilité

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-18, L2122-22, L2122-23,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 30,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-002-0010 du 29 mai 2017 relatif à la commission communale d'Alès pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP),

Vu la délibération n°25_02_02 du conseil municipal du 15 mars 2025 fixant à 12 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération n°25_02_03 du conseil municipal du 15 mars 2025 portant élection des adjoints au maire,

Vu la délibération n°25_02_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 relative à la délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L2122-22 et L1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 15 mars 2025,

Vu l'arrêté municipal n°2025/00167 du 15 mars 2025 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Laurent RICOME, conseiller municipal, dans les domaines de la commission de sécurité, commission d'accessibilité, de la gestion des risques et de la prévention situationnelle,

Considérant l'organisation de la collectivité autour de pôles de politiques publiques en vigueur depuis 2008,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services et permettre une parfaite continuité administrative, Monsieur le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Gérard PALMIER, conseiller municipal, dans le domaine des associations.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard PALMIER, conseiller municipal, au sein du pôle temps libre, dans le domaine des associations, pour la signature de divers courriers adressés :

- aux partenaires institutionnels,
- en réponse à des demandes de particuliers,
- à diverses associations.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent RICOME, conseiller municipal, à suppléer dans ses fonctions M. le maire dans les domaines de la commission de sécurité et la commission d'accessibilité, la délégation consentie à l'article 1 de l'arrêté municipal n°2025/00167 du 15 mars 2025 susvisé sera exercée en suppléance selon l'ordre de priorité suivant :

- 1 – Monsieur Gérard PALMIER, conseiller municipal
- 2 – Monsieur Bruno MAZUC, conseiller municipal
- 3 – Monsieur Daniel CANAL, conseiller municipal
- 4 – Monsieur Yves TOURVIEILLE, conseiller municipal
- 5 – Monsieur Christian CHAMBON, adjoint au maire.

ARTICLE 3 :

Ces délégations s'exercent sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le maire auquel il doit référer de son action.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Alès, le 15 mars 2025



Le Maire
Christophe RIVENQ

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke.